



COMPTE RENDU DE LA REUNION DE QUARTIER DU 9 JUILLET 2016 AU POULDU

Elus : M. le MAIRE, Denez DUGOU, David ROSSIGNOL, Véronique LE CORVAISIER, Jérôme LE BIGAUT

Personnel communal : Florent BROCHARD, Responsable du pôle administratif

M. le MAIRE introduit la réunion par un point qui n'est pas propre à la réunion de quartier, mais qui est néanmoins important, celui de la disparition du bureau du Crédit mutuel.

Une affichette informant de la fermeture a été apposée sur le bâtiment le 15 mai, la clientèle a reçu un courrier le 18 mai, le 30 mai l'agence était fermée. La décision a été prise par le centre de Quimperlé. L'agence est partie sur Quimperlé à Kerhors. Il y a 600 clients de Clohars au CMB.

Nous avons reçu le directeur du site de Quimperlé, qui nous a informés que cette fermeture n'était pas un problème pour eux. Les Cloharsiens sont invités à prendre leur véhicule.

C'est un très mauvais signe de la part de cette banque qui déserte les centres-villes et renforce les zones commerciales périurbaines.

Il y a près de 35 % de personnes âgées sur Clohars. Cette disparition atteint donc notre tissu local et économique.

La Commune est pourtant en évolution de population, il y a une cinquantaine de logements en plus chaque année, 300 à 350 personnes qui arrivent sur le Commune. De 2006 à 2013 : plus de 20 emplois se créent par an. Ajoutez à cela un développement de la centralité au bourg avec les Hauts du Sénéchal et des résidents à l'année.

Le potentiel est réel. La Commune est prête à fournir des locaux, via la ZAC, où il est prévu des locaux commerciaux.

Nous avons décidé de porter des actions pour tenter que le CMB revienne sur sa décision. Je trouve très grave que les bourgs soient dépossédés de leurs services, notamment des banques. Si on laisse faire, cela se reproduira ailleurs. A 25 km autour de nous, nous sommes les seuls dans cette situation, à n'avoir plus qu'une agence bancaire (hormis la Poste), c'est une aberration.

Hier, nous étions sur le marché de Quimperlé, nous avons récolté 450 signatures. 250 précédemment.

Puis M. le MAIRE rappelle aux personnes présentes l'esprit de ces réunions publiques et le dispositif. Chacun est invité à poser des questions sur son vécu, l'actualité, l'engagement de l'équipe municipale mais ne doit pas évoquer de problèmes de voisinage. L'équipe municipale s'engage d'une année sur l'autre à répondre aux questions posées lors de la réunion publique précédente.

Les comptes rendus de quartier sont sur le site internet de la Commune et qu'une fiche de demande d'intervention des services techniques est à disposition des citoyens à l'accueil de la mairie et sur le site internet :

http://www.clohars-carnoet.fr/wordpress/wp-content/uploads/2014/10/formulaire_demande_intervention_st_clohars_carnoet.pdf

Le dispositif a évolué avec le nouveau mandat. Les réunions de quartier sont désormais suivies par des référents.



Certaines demandes peuvent prendre du temps avant d'être mises en œuvre : il peut s'écouler entre 6 mois et un an, du fait des délais administratifs et budgétaires, entre autres. D'autres demandes, pour diverses raisons, ne peuvent être validées. Les motifs sont alors exposés.

M. le Maire rappelle que les référents-élus du quartier du Pouldu sont M. Denez DUGOU et Véronique LE CORVAISIER et les référents-citoyens sont M. MONTREUIL, M. TEXIER et MME LE VIOL. Les référents de quartier sont remerciés pour leur investissement.

Véronique LE CORVAISIER fait le compte-rendu sur les questions posées en 2015.

Réponses fournies aux questions posées en 2015	
Rue St Maudet, la vitesse est excessive	Un poteau a été installé pour l'installation d'un radar pédagogique
Est-il possible de sécuriser le passage des piétons rue du philosophe Alain ?	La rue a été réaménagée : un cheminement piéton a été fait, sécurisé par des barrières.
Collectif St Julien ; les riverains sont en permanence envahis par les voitures et campings cars, la signalisation est mal placée.	Un panneau interdit de tourner à droite a été implanté. Le portique sur le parking à 1,70 m est installé à l'année.
Rue de Bellevue : il y a une ligne jaune mais les voitures stationnent quand même.	Mise en place d'une nouvelle ligne jaune.
Il n'y a pas de panneaux rappelant l'interdiction d'emprunter les chemins côtiers pour les chevaux	Des chicanes ont été posées sur le chemin côtier.
La cohabitation des vélos, piétons, etc. est dangereuse rue des Grands Sables	Une signalisation horizontale a été mise en place pour les vélos.
Eclairage STEP : dysfonctionnement	Le dysfonctionnement a été réparé. La question se pose de la pertinence de maintenir l'éclairage la nuit.
Kerzellec : demande d'installation de cache containers	Réalisé.
Fissures sur le mur de la plage des Grands sables	Les services techniques sont passés. Il n'y a rien de grave pour le moment. L'état du mur sera surveillé régulièrement.
La route de Kerandouaré est détériorée.	Il n'y a pas besoin d'intervention pour le moment.
Vitesse des véhicules trop importante sur Porsmoric	Une écluse vient d'être installée.



Demande d'enfouissement de réseaux sur le plateau de Kerzellec	L'enfouissement a été demandé sur le site, mais pas sur l'avenue. Ce n'est pas une priorité de la Commune ni du SDEF.
Collectif St Julien : contestation de l'existence du parking, notamment parce que ce serait une zone humide.	L'ONEMA est venue sur site. La Commune a eu à répondre à leurs questions. A ce jour, l'ONEMA n'a pas donné de suites à cette affaire.
Des véhicules se garent en haut de la rue des Grands sables, mais sur les trottoirs, or c'est interdit.	Les ASVP ont été missionnés pour verbaliser les stationnements gênants.
Demande de numérotation pour Kernous	C'est en cours avec le Conseil des Sages.
Demande de sacs à crottes pour les déjections canines	Un flyer « <i>Soyons chics, soyons citoyens</i> » a été fait sur ce sujet. Nous ne mettrons pas de canicrottes sur le territoire de la Commune : il faut alimenter les distributeurs, acheter des sacs ... Cela coûte cher notamment en temps passé par le personnel. Les propriétaires de chiens peuvent s'armer de sacs plastiques.
Balayeuse : possibilité de prévenir les riverains pour qu'ils bougent leurs voitures lors de ses passages ?	Il avait été évoqué de mettre en ligne sur le site internet le planning de la balayeuse. Après discussion avec les services techniques, il est compliqué de mettre à disposition le planning, qui peut être amené à changer en fonction des aléas météo.

M. le MAIRE présente les réalisations 2015 et les projets sur le secteur du Pouldu :

- Mise en place de protections pour conforter les dunes.
- Installation de bâches avec les commerces rue des Grands Sables et renforcement des signalétiques directionnelles.
- Développement des Pass' nature, étendus au printemps.
- Lotissement des Dunes : réfection du réseau d'assainissement, de l'éclairage public, de la voirie et aménagements en 2017.
- Test sur les flux de bus sur le lotissement des Dunes. Si c'est probant : installation d'une plateforme pour les bus avec accès PMR.
- 2018 : construction avec Quimperlé Communauté d'une nouvelle base voile, à proximité de l'office de tourisme actuel. L'office devrait déménager et être construit à proximité de la base voile. 20 % des dépenses sont à la charge de la Commune.
- Le bâtiment derrière l'école St Maudet a été racheté par Habitat 29. Il va être réhabilité pour en faire 16 logements locatifs. La Commune manque de T2 et la demande est importante, il y en aura 9 ici.
- Le lotissement de Kernevenas est en cours de réalisation. C'est un apport là aussi pour la population scolaire et résidente.
- Réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées entre Anne de Bretagne-Girapark-tennis.



Questions 2016

<p>Quid du bâtiment actuel de l'office de tourisme ?</p>	<p>Le bâtiment ne peut pas être conservé pour héberger l'office de tourisme car il n'est pas aux normes. Les bureaux de l'office ne sont pas assez grands. Il faut reconstruire notamment pour obtenir la labellisation « <i>station classée</i>. » Clohars représente 46 % de la fréquentation touristique de la communauté.</p> <p>Il faudra effectivement se poser la question de la destruction ou de la réaffectation du bâtiment actuel. En sachant que si on le détruit, on ne pourra plus reconstruire du fait du PLU. Il n'y a pas de décision de prise pour le moment.</p>
<p>Merci de demander aux ASVP de dire bonjour et de sourire.</p> <p>Rue des Grands sables : quand les gens s'arrêtent 2 ou 3 minutes pour aller chercher leur pain, les ASVP vont-ils verbaliser ?</p>	<p>Les ASVP ne sont pas là pour sanctionner. Ils doivent faire en sorte que les choses se passent bien. En début de saison, ils sont très vigilants sur le stationnement gênant pour donner le ton pour la période estivale.</p>
<p>Qu'en est-il de la demande de prise en charge de la voirie du lotissement de Lanmarc'h par la Commune ?</p> <p>La voirie peut-elle être fermée si elle reste privée ?</p>	<p>Nous avons envisagé précédemment, avec les résidents, une cession de la voirie à la Commune. Une délibération avait été prise en conseil municipal. Il s'est finalement avéré que les résidents n'étaient pas propriétaires. La délibération n'a donc plus de valeur.</p> <p>La reprise de cette voirie était prévue dans le cadre d'une liaison avec le lotissement de l'OPAC. Aujourd'hui, le lotisseur n'est plus intéressé. Dans l'immédiat, même si la propriétaire de la voirie, après avoir refusé, est d'accord depuis peu pour la céder, nous n'avons pas d'obligation de la reprendre. C'est un coût (la voirie n'est pas en bon état) et il n'y a pas d'intérêt de la Commune (c'est une voie en impasse). Nous ne pouvons pas prendre tous les lotissements privés dans le domaine communal sans intérêt public. En effet, tous les frais de fonctionnement et d'investissement sont ensuite à la charge de la collectivité.</p> <p>Oui, vous pouvez fermer la voirie si vous le souhaitez, elle est privée.</p>
<p>Les animaux sauvages prolifèrent, notamment les chevreuils et les blaireaux. Est-il envisagé de limiter cette prolifération ?</p>	<p>Nous allons contacter la société de chasse.</p>
<p>Suite au passage des canalisations pour la nouvelle STEP, y aura-t-il une réfection de la voirie ?</p>	<p>Toute la route est départementale, nous avons appris récemment que ce n'était pas une priorité retenue pour 2016.</p> <p>L'argument pendant des années a été qu'il y avait des travaux sur les réseaux, maintenant ceux-ci sont terminés. Cette voirie doit donc être refaite, nous l'espérons pour 2017.</p>
<p>Il y aurait besoin de plus de places handicapés en bas de la rue du Kérou. Ce serait bien que 2 places bleues deviennent handicapées.</p>	<p>C'est très compliqué dans cette rue. Nous avons installé des aménagements provisoires. Le problème n'est pas précisément la rue, mais plutôt le parking qui fait défaut. Notre objectif n'est pas d'aménager la rue mais de faire un vrai parking. Il est prévu. Mais le terrain appartient à des personnes qui ne veulent ni louer, ni vendre. Ne soyez pas étonnés si apparaît une demande d'expropriation.</p>



	<p>Notre objectif est de faire une vraie plage labellisée handicap. Il est difficilement concevable de mettre des places pour les personnes à mobilité réduite s'il n'y a pas les aménagements derrière. Nous allons toutefois examiner ce qu'il est possible de faire provisoirement.</p>
<p>Va-t-il y avoir de la signalétique au sol rue Anne de Bretagne du fait de la vitesse ? Les camions venant du lotissement en construction roulent très vite.</p>	<p>La voirie à cet endroit est faïencée. Si nous refaisons la voirie, il faut faire des aménagements.</p> <p>La fin du lotissement interviendra sans doute en 2018.</p> <p>Nous allons regarder pour un aménagement provisoire.</p>
<p>Il y a du laxisme avec le respect du stationnement sur la rue du Philosophe Alain et sur les voies perpendiculaires.</p>	<p>Cela sera relayé auprès des ASVP.</p>
<p>Le chemin du village de St Maudet va-t-il être transformé en voirie pour sortir de l'agglomération du Pouldu ?</p>	<p>Il est hors de question d'emprunter le chemin de la chapelle St Maudet. Il y a dans le cadre du PLU, un tracé de voirie indicatif, qui existait sur le POS et qui se situe sur un autre emplacement. Cet endroit est en effet en cul de sac. L'emplacement de voirie est logique. Il n'est pas prévu aujourd'hui de le mettre en œuvre, mais cela restera une possibilité pour un futur lointain.</p>
<p>Les employés ont entretenus les murets du chemin de St Maudet. N'est-ce pas aux propriétaires de le faire ?</p>	<p>David Rossignol se renseigne.</p>
<p>Les résidents de Locmoran ont des places de parking à l'intérieur de la résidence or beaucoup se garent ailleurs.</p>	<p>Nous allons écrire au syndic pour nous plaindre que les voitures ne sont pas garées sur les places qui leur sont réservées.</p>
<p>Rue des Glénans : des poteaux EDF neufs ont été mis, puis enlevés, pourquoi ?</p>	<p>Concernant le réseau d'électricité, nous avons 2 interlocuteurs : ERDF et le Syndicat Départemental D'Énergie du Finistère : ERDF a commencé à faire des travaux pour changer les poteaux (après avoir refusé l'enfouissement). En fait ce secteur n'était pas de leur compétence, mais de celle du SDEF.</p> <p>Le réseau sera finalement enterré par le SDEF sur cette partie. Les études sont en cours.</p>
<p>Pourquoi ne coupe-t-on plus les bas-côtés entre St Maudet et le Kérou ?</p>	<p>Une partie des fauches est sous-traité au SITC. Nous allons les faire intervenir.</p>
<p>Des personnes ont été averties par ERDF qu'elles allaient être dotées de compteurs Linky. Des collectivités ont demandé de surseoir à la pose des</p>	<p>Le Maire n'est pas compétent pour empêcher les compteurs Linky, d'autant que la compétence a été donnée au SDEF. C'est une convention entre l'Etat et ERDF.</p> <p>Les citoyens peuvent s'y opposer si le compteur est à l'intérieur de la maison. Ils peuvent faire tout ce qu'ils veulent pour s'organiser et s'y opposer.</p>



compteurs. Qu'en est-il pour Clohars ?	Nous allons demander au SDEF d'intervenir pour que les compteurs ne soient pas poser tant que des études complémentaires n'ont pas été effectuées.
Quand pensez-vous couper les herbes dans les espaces verts rue Anne de Bretagne. Les roundballers sont toujours là.	Les services ne tondent plus systématiquement. Il y a deux fauches annuelles. La fauche a été sous-traitée à un agriculteur, visiblement il n'a pas enlevé ses roundballers. Nous allons le relancer.
Les camions accédant à la STEP roulent trop vite.	Il faut que les véhicules ralentissent et roulent au pas. Le rappel a été fait à la SAUR.
STEP : il y a eu une journée avec des odeurs. C'est inquiétant.	La SAUR est intervenue. Elle maîtrise le processus, mais nous ne sommes pas à l'abri d'une sonde qui dysfonctionne.
Le Bar des sables aurait été vendu. Pour quelle affectation ?	Il y aurait potentiellement deux personnes qui reprendraient le bar. En saisonnalité. Mais il y des gros travaux. Nous n'en savons pas plus.
Il y a des graffitis sur les panneaux le long du chemin côtier dénonçant l'absence de traduction en breton de ces panneaux. Proposition : mettre une plaque en plexi réversible ?	Tous nos panneaux sont couverts de ces graffitis. Nous adhérons à la charte Ya d'ar brezhoneg, nous essayons de mettre en place des choses, et nous subissons des dégradations ... Nous ne traduirons pas en breton le chemin des peintres, on ne peut pas tout faire en bilingue. Il n'est pas traduit d'ailleurs en d'autres langues. Nous allons voir avec les services techniques s'il est effectivement possible de mettre des protections réversibles.
Il est nécessaire de nettoyer régulièrement la sortie du ruisseau boulevard de la Laïta pour qu'il s'écoule correctement. Cela n'a pas été fait depuis un moment.	Nous allons le rappeler aux services techniques. Il faut aller en mairie remplir une fiche d'intervention. Elle permet aux services comme aux élus d'avoir connaissance des demandes de citoyens et d'en effectuer le suivi. La fiche est téléchargeable sur le site internet de la Commune : http://www.clohars-carnoet.fr/wordpress/wp-content/uploads/2014/10/formulaire_demande_intervention_st_clohars_carnoet.pdf
Disparition du Crédit mutuel : c'est un joli combat, mais perdu d'avance. La réalité des choses est économique. Les gens aujourd'hui vont peu en agence. Proposition : essayer de trouver des moyens pour aider les gens qui être confrontés à l'absence de l'agence à utiliser les nouvelles technologies.	Un élu qui ne se bat pas est un élu qui n'a pas de vision de la société. On n'est pas toujours obligé de dire que c'est inéluctable. Ce n'est pas parce que c'est une société privée qu'elle ne doit pas rendre des comptes. C'est aussi notre devoir dans le cadre de l'aménagement du bourg, parce que nous portons une vision d'intérêt public. Un bourg, c'est des commerces, des services, de l'humain.